

PROCES VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2025 – 19 H 15

L'an deux mil vingt cinq, le vendredi trente et un janvier à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de M. Jérôme MARGOTTET, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Jérôme MARGOTTET	Mme Lucette MONTIGNY	M. Hervé PICARD
Mme Thérèse LE GOUËDEC	M. Daniel GRAUET	
Mme Jocelyne GOULAS	Mme Sylvie GILLES	

M. Bernard TARET était représenté par Mme GOULAS Jocelyne
Mme Nadège POZZEBON était représentée par M. Hervé PICARD

Nombre de Conseillers en exercice :	09	Date de convocation :	24 janvier 2025
Nombre de Conseillers présents :	07		
Nombre de Conseillers votants :	09		

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- Mme Jocelyne GOULAS est nommée Secrétaire de Séance

DÉLIBÉRATION DEMANDE SUBVENTION CRÉATION DEUX LOGEMENTS SOCIAUX :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de demander une subvention pour la création de deux logements sociaux auprès du Conseil Départemental de l'Oise, de la DETR / DSIL et de la CCPV pour l'année 2025, à savoir :

▪ Subvention CD :	86 033.96 €
▪ Subvention DETR / DSIL :	107 542.45 €
▪ Subvention CCPV	15 000.00 €
▪ Commune :	60 872.16 €

Total H.T.	----- 268 856.12 €
------------	-----------------------

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la DETR et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

DETR : Dotation Équipement Territoires Ruraux DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
CCPV : Communauté de Communes du Pays de Valois

DÉLIBÉRATION DEMANDE SUBVENTION REMPLACEMENT TURBINE D'AÉRATION / ARMOIRE ÉLECTRIQUE STATION ÉPURATION :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de demander une subvention pour le remplacement de la turbine d'aération à la station d'épuration et de l'armoire électrique auprès du Conseil Départemental de l'Oise, de l'Agence de l'Eau et de la DETR et de la CCPV pour l'année 2025, à savoir :

▪ Subvention CD :	6 644.12 €
▪ Subvention DETR / DSIL :	4 429.41 €
▪ Agence de l'Eau :	6 644.12 €
▪ Commune :	4 429.40 €

Total H.T.	22 147.05 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, de l'Agence de l'Eau et de la DETR et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

DIVERS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu un entretien avec une représentant de la société SFR pour l'installation d'une antenne afin de couvrir les zones blanches. Cette antenne serait d'une hauteur de 40 m environ sur une plateforme de 6 m x 6m, avec un bail de 12 ans à 500 € / an, et 3 points clés sont soumis à l'étude : le Chanois, la montagne Collinances et le moulin de Grivette. La Mairie n'est pas propriétaire de terrain sur ces points clés et ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Monsieur le Maire fait part de la démission du bureau du Club Détente & Amitiés lors de son Assemblée Générale du 08 janvier dernier. Faute de repreneur volontaire, l'association sera en dormance. Le procès-verbal de l'AG n'a pas encore été transmis à la mairie, une relance sera faite au bout d'un mois pour obtenir ce PV et les livres de comptes de l'association ainsi que tout le matériel acquis.

Monsieur le Maire ajoute qu'un mail a été reçu en mairie annonçant la démission du bureau du Comité des Loisirs. La Mairie est en attente de l'Assemblée Générale.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'après avoir reçu plusieurs candidats en mairie pour le poste d'agent technique contractuel, M. Kevin LEFRANC a été retenu car il a travaillé en tant que paysagiste ainsi que dans une commune rurale (2018/2020). Un CDD de 3 mois renouvelable lui a été proposé et le contrat sera signé le 03 février prochain.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Lopez interviendra sur les fissures de la cuisine du 10 au 14 février prochain.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis pour l'installation d'une alarme incendie / intrusion à l'école, reliée à la Mairie. Le Conseil Municipal valide le devis de 1 460 € TTC.

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association BODYFORME de proposer des cours de Fit-Boxing à la salle des fêtes les vendredis de 18 H 30 à 20 H 00. Le Conseil Municipal émet un avis favorable, un planning leur sera fourni pour faire cours lorsque la salle ne sera pas louée.

Monsieur le Maire explique qu'il a assisté avec Thérèse LE GOUËDEC à une réunion à la CCPV pour le projet de reméandrage de la Grivette. Cette opération serait programmée pour réintégrer la faune et la flore sur un parcours de 500 m. Les travaux seront pris intégralement en charge par la CCPV avec des subventions accordées.

Monsieur le Maire fait part de la demande du périscolaire d'installer un carré de jardin dans le pré de l'école pour proposer une nouvelle activité aux enfants. Le Conseil Municipal donne son accord mais avant, la sécurité vis-à-vis de l'arbre existant sera vérifiée.

Mme GOULAS explique que 2 arbres ont été abattus rue de la Grivette à Collinances par la société CAGNARD PAYSAGISTE. Le bois et les branches ont été laissé sur place à la demande du propriétaire qui a désigné une personne pour les récupérer très prochainement. Un courrier sera à nouveau envoyé à deux autres propriétaires pour l'abattage de 3 à 4 autres arbres qui penchent beaucoup et représentent un risque pour les riverains, en plus de les priver d'électricité et d'internet si les arbres emportent les fils en tombant.

Mme GOULAS indique que la société PDVFORMATION va intervenir sur la défense incendie de Collinances car avec toute cette pluie, il faut restabiliser la bâche. Dès que le temps sera propice, l'intervention aura lieu.

Mme GOULAS, au nom de M. TARET, indique que bon nombre de camions et/ou tracteurs abiment les bas-côtés de la rue de l'abattoir, ainsi qu'au niveau du container à verre précise Mme GOULAS.

Mme MONTIGNY dit que deux arbres sont tombés à la limite d'une propriété voisine à Collinances.

Mme LE GOUËDEC informe le Conseil Municipal de l'envoi de la projection des travaux avant / après pour l'église par l'architecte mais que le chiffrage est toujours en attente. Le recensement des tableaux et statues de l'église est à prévoir pour la préservation de notre patrimoine et pour transmission à l'assurance. Mme LE GOUËDEC annonce que la restauration du tableau avance bien.

Mme LE GOUËDEC explique que le ramoneur DAVID KARL a augmenté ses tarifs pour en 2025. Une demande de geste commercial va lui être adressé par rapport au regroupement de la commune et d'autres ramoneurs seront sollicités pour proposer un autre tarif si plus avantageux.

Mme LE GOUËDEC fait part de l'entretien téléphonique qu'elle a eu avec une personne dont la maman est décédée et qui aurait en sa possession des documents d'archives datant de 1620 / 1708 concernant les 3 moulins de Collinances, car sa famille est originaire de Betz. Si les documents sont récupérés avant la parution du prochain bulletin, un article sera inséré ainsi que le nom de sa maman pour la remercier de son don.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 H 20

Fait à Thury en Valois le 18 février 2025

Le Maire,
Jérôme MARGOTTET


